

Réunion syndicale de rentrée 29 septembre à 16h

Le SNUipp-FSU organise sa réunion d'information syndicale de rentrée le 29 septembre afin d'aborder **tous les sujets d'actualité** de ce début d'année scolaire. Salaire, organisation des 108h, remplacement, accompagnement des élèves en situation de handicap, nouveaux programmes, accueil des stagiaires, APC, évaluation CE2... La réunion sera l'occasion d'aborder l'ensemble de ces sujets avec un regard parisien tout en comparant la réalité des différentes circonscriptions.

Un autre temps sera réservé aux conséquences depuis 3 ans de la **réforme des rythmes scolaires**. Le SNUipp-FSU y est toujours fermement opposé. Débattons-en ensemble d'autant plus qu'un bilan du projet éducatif territorial (PEDT) sera organisé au niveau académique et des discussions vont être engagées pour la rédaction du prochain projet. Cela sera une nouvelle occasion pour le SNUipp-FSU de faire entendre la voix des enseignant-es. Ce débat sera organisé en présence de Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU (syndicat des inspecteurs/trices), syndicat qui a tiré un bilan critique de l'application de la réforme au niveau national en fin d'année dernière. Un représentant du Supap-FSU (syndicat des agents de la Ville de Paris) sera également présent.

La participation à cette réunion permet de déduire des 3h des 18h d'animations pédagogiques. En effet, la participation aux réunions d'information syndicale permet de déduire jusqu'à 9h des 18h d'AFC. D'autres réunions thématiques ou à portée générale sont prévues dans les semaines à venir. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux.

Le bureau du SNUipp-FSU Paris

Sommaire

- p. 2 108h, halte aux abus !
Carrière : congé de formation professionnelle
 - p. 3 Budget municipal : pour récupérer les moyens perdus, contre les dérives du budget participatif
- Bulletin d'adhésion

**L'ISAE à 1200 euros pour
toutes et tous,
c'est maintenant !**
**Signez et faites signer l'adresse
à la Ministre :**
<http://isae1200.snuipp.fr/>

108h : concertation, APC, formations...

Il est parfois difficile de s'y retrouver au sein des 108h au regard de l'interprétation parfois très « personnelle » des textes dans certaines circonscriptions. Multiplication des contraintes horaires, d'utilisation des heures... Quelques rappels donc sur certains points. N'hésitez pas à contacter le syndicat en cas de besoin.

Ces 108h correspondent à 60h d'APC (activités pédagogiques complémentaires), 18h d'AFC (animations et formations de circonscription, appelées communément animations pédagogiques), 24h de concertation et les 6h de conseil d'école.

60h pour les APC

Aux 36 heures annuelles d'activités pédagogiques complémentaires (APC) devant élèves - soit 1 heure par semaine - en lieu et place des 60 heures d'aide personnalisée, s'ajoutent 24 heures de concertation consacrées notamment « à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des APC et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre (...) ». Elles n'équivalent donc pas aux 24h de concertation évoquées précédemment. Ces heures peuvent recouvrir du travail personnel par exemple. Le SNUipp-FSU rappelle sa consigne syndicale de ne pas réaliser les heures d'APC pour compenser les 10 minutes d'accueil que nous considérons être en

dehors de nos heures de service. Ces minutes d'accueil correspondent à 54h sur l'ensemble de l'année scolaire (1h et demie par semaine pour 36 semaines travaillées).

Circonscrip et les 18h d'AFC

Lors du dernier conseil de formation de l'an passé, le SNUipp-FSU Paris est longuement intervenu sur les 18h d'AFC. Un compte-rendu est toujours en ligne. Le syndicat va prochainement rencontrer le Dasen pour avoir des réponses fermes sur un certain nombre de points laissés en suspens : possibilité pour les enseignant-es d'intégrer des formations non prévues par la circonscription au sein des 18h, formations obligatoires... Par ailleurs, concernant Magistere, le SNUipp-FSU avait dénoncé le contenu du dispositif proposé l'an passé et attend toujours les modalités et le contenu du dispositif mis en place cette année. Enfin, nous avons demandé à l'académie de modifier les modalités de fonctionnement de l'application Circonscrip pour que cessent les énormes difficultés de connexion.

En attendant, le SNUipp-FSU invite les collègues à contacter le syndicat dès qu'ils rencontrent un problème.

24h de concertation et de rencontre avec les parents

Ces 24h correspondent aux conseils des maitres, de cycles mais il prend en

compte aussi le temps d'élaboration et de suivi des PPS ainsi que les rencontres avec les parents.

Quid de la 2ème journée de pré-rentree ?

Lors de la révision du calendrier scolaire, le Ministère a changé le statut de la deuxième journée de pré-rentree. Auparavant, celle-ci était utilisée selon les souhaits de l'équipe soit avant la rentrée, soit sous forme de conseil des maitres avant les vacances d'automne. Dorénavant, ces deux demi-journées seront prises en dehors des heures de cours. Ce sont les autorités académiques qui en définiront le contenu et la date. Pour l'instant l'académie n'a donné aucune précision sur l'utilisation de ces 6h contrairement à ce que tentent de faire croire certains IEN.

Ces 6h pourraient servir ainsi à de futures consultations de la profession par le ministère, satisfaisant ainsi la FCPE qui s'était opposée aux demi-journées de consultation sur les nouveaux programmes prises sur temps élèves l'année dernière. Le SNUipp-FSU s'oppose à cette nouvelle modalité qui retire aux collègues la maîtrise d'un temps de concertation consacré à la rentrée.

Evaluations CE2 : ni remontée, ni protocole imposé

Dans la circulaire de rentrée, la Ministre a introduit le retour d'évaluations nationales en début de CE2. Une banque d'outil d'évaluations en français et en mathématiques vient d'être mise en ligne sur le site Eduscol. Le SNUipp-FSU rappelle que les livrets et les évaluations sont à disposition des enseignant-es qui pourront les utiliser librement. Il ne doit pas y avoir de protocole imposé localement. Les enseignant-es peuvent se servir de leurs évaluations diagnostiques habituelles ou bien

piocher dans les exercices proposés. Il n'est prévu aucune remontée nationale, ni même au niveau de la circonscription.

Les enseignants ont, depuis toujours, l'habitude de faire passer des évaluations diagnostiques en début d'année et quelque soit le niveau de classe. En l'absence de moyens pour imprimer les livrets et de temps pour les collègues, la Ministre ne se livre donc qu'à une nouvelle opération de communication, ce que le SNUipp-FSU dénonce.

Certain-es IEN tentent d'imposer de nouvelles obligations aux enseignant-es concernant les évaluations nationales CE2. N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU en cas de problème.

Collègues affectés sur quart temps : allègement de l'APC

Comme tous les ans, le SNUipp-FSU a demandé au Dasen la reconduction de l'allègement de l'APC pour les collègues affectés sur quatre quarts temps.

Le Dasen a indiqué que c'était effectivement reconduit pour l'année. Le SNUipp-FSU invite les personnels concernés à contacter le syndicat en cas de problème.

Budget de la Ville : l'école paie le coût du périscolaire

Pour récupérer les moyens perdus, contre les dérives du budget participatif



L'an passé, le SNUipp-FSU avait été reçu à plusieurs reprises par Mme Cordebar, adjointe aux affaires scolaires pour porter les revendications des enseignant-es sur le budget municipal alloué aux écoles. Une fois connue la proposition de ce dernier, notre syndicat avait interpellé à deux reprises Mme la Maire. Notre intervention, mais pas seulement, avait obligé le conseil de Paris à revenir sur certaines baisses envisagées et notamment celles concernant les classes de découverte et celle du transport en métro. Cependant, le budget alloué aux écoles avait baissé.

La Mairie réaffirme que le budget alloué à la Dasco est stable. Cependant, cette stabilité cache une réelle baisse des crédits alloués aux écoles parisiennes.

Les conséquences des baisses budgétaires

- *Utilisation des cars pour les sorties scolaires* : maintenant seules les maternelles en Rep peuvent utiliser des cars pour des sorties scolaires programmées. Pour justifier sa politique, la Mairie a mis en avant l'argument écologique de la diminution de la pollution urbaine en engageant les écoles à utiliser les transports en commun. Enfumage !

Pour le SNUipp-FSU, cet argument ne peut masquer l'objectif premier de la Ville : faire des économies. Notre syndicat rappelle que les écoles utilisaient les cars pour effectuer des trajets que les transports en commun ne peuvent pas assurer lors des sorties scolaires.

- *Classes de découverte* : la Mairie a affirmé avoir maintenu le nombre de classes de découvertes. Pour mémoire, les écoles parisiennes ont perdu 67% des journées de classe de découverte de 2000 à 2014.

Cependant, malgré les amendements, le budget alloué est bien en diminution. Dans un premier temps, le transport anticipé des bagages des élèves en classe de découverte a été supprimé

tout comme celui des malles pédagogiques. Le SNUipp-FSU a alors alerté la ville sur cette question l'an passé. Il semblerait que la Dasco soit en train de trouver une solution.

Non aux dérives du budget participatif !

Chaque mairie d'arrondissement peut maintenant réserver 5 à 30% de son budget d'investissement au budget participatif. Notre syndicat n'a pas à se prononcer sur le bienfondé de la démarche du budget participatif. Cependant, pour le SNUipp-FSU, cette décision ne doit pas avoir pour conséquence une baisse du budget consacré aux écoles. En outre, dans le respect des textes réglementaires, un certain nombre d'obligations de financement revient aux municipalités. Ce financement ne peut dépendre du vote « pour ou contre » des citoyens. Or, tel est le cas dans un certain nombre de projets proposés :

- *entretien des écoles* : rénovation des toilettes, insonorisation et agrandissement de réfectoires, réfection du sol de cour, installation de visiophone à l'entrée des écoles d'un arrondissement...

- *financement du matériel scolaire* : équipement numérique de 1500 classes, création de murs d'escalade, achat d'instruments de musique en vue d'une création de CHAM au sein d'un collège, création de jardin pédagogique...

Le SNUipp-FSU vient d'interpeller la Maire de Paris sur les dérives du budget participatif. De nombreux travaux sont à effectuer d'urgence au sein des écoles. Il n'est pas acceptable qu'ils dépendent du bon vouloir des participant-es à un vote électronique. Ces derniers pouvant choisir de financer les travaux dans telle école et pas dans une autre... La mise en concurrence entre les écoles deviendrait ainsi la règle pour le financement des obligations municipales.

Dans la même logique, il n'est pas admissible que l'équipement des écoles en matériel informatique, par exemple, dépende lui aussi du nombre de clics sur un site internet.

En action pour récupérer les moyens perdus

Le SNUipp-FSU revendique la récupération des baisses réalisées en 2014 ainsi que toutes les précédentes. Le syndicat a interpellé la Maire de Paris et son adjointe la semaine passée. Suite à ce courrier, Mme Cordebar recevra le SNUipp-FSU Paris le 23 septembre.

Une démarche d'action unitaire est en cours de préparation.

Congé de formation professionnelle - circulaire à venir

Le congé de formation professionnelle est la possibilité offerte aux fonctionnaires de participer à la formation de leur choix tout en étant rémunérés 85% de son salaire brut.

L'académie de Paris offre peu de possibilités de départs, le SNUipp-FSU revendique leur augmentation. En général, ce n'est qu'au bout de 3 ou 4 demandes que les collègues obtiennent satisfaction.

La circulaire rectoriale va paraître d'ici peu. Toutes les informations nécessaires seront disponibles sur le site du SNUipp-FSU Paris dès sa parution.

Par ailleurs, l'an passé, le SNUipp-FSU a fait corriger un certain nombre d'erreurs dans les barèmes. **Les personnels sont donc invités à envoyer une copie de leur demande au syndicat par mail ou courrier.**

Bulletin d'adhésion

sous titre